



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 30360

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le dossier délicat de l'oubli et de l'abandon des personnes âgées, dans les villes notamment durant la période de congés. En effet, le drame survenu à la fin juillet 2008, qui a révélé la découverte du cadavre desséché et momifié d'une vieille dame depuis plusieurs années, à Aix-les-Bains, prouve l'immense détresse urbaine. Une personne âgée peut rester abandonnée chez elle, sans qu'aucun service social, réseau bancaire ou postal, centre des impôts ou compagnie des eaux ne vienne se manifester, éventuellement auprès de la famille, des voisins, ou de la mairie pour signaler qu'une personne ne répond plus ou semble disparue. Sauf à connaître un contexte particulier de dysfonctionnement local, il conviendrait de se pencher sur ce problème particulier qui est révélateur d'un abandon de nos aînés et parfois d'un manque de coordination des services sociaux qui devraient appeler également les collectivités locales à s'interroger sur leurs méthodes d'investigation et d'intervention pour ces publics âgés. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30360

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7721

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)